

Najat Vallaud-Belkacem avait présenté le 3 juillet son [projet de loi-cadre](#) pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le continuum et les racines des inégalités appelant de la cohérence dans les réponses, ce texte procède d'une **démarche inédite : la transversalité**, initiée depuis le Comité interministériel aux droits des femmes du 30 novembre 2012.

**L'article 1er de la loi fixe les objectifs et les principes de cette approche intégrée**, impliquant l'ensemble des collectivités publiques, et définit les catégories d'actions visant à la prise en compte de l'égalité dans toutes les politiques publiques.

Pour voir l'intégralité du projet de loi : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/loi-cadre-pour-l-egalite-femmes-hommes-agir-sur-tous-les-fronts>